EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 30 mars 2009

MAIRIE DE DIJON

Président Secrétaire : M. REBSAMEN

e : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - MIle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - MIle MODDE - MIle MASLOUHI - MIle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M.OUAZANA

Membres excusés

: M. ALLAERT (pouvoir Mme ROY)

Membres absents

OBJET DE LA DELIBERATION

Patrimoine mondial de l'UNESCO - Association pour le classement des vignobles des Côtes de Nuits et Beaune, des villes de Dijon et Beaune - Changement de dénomination - Représentation de la Ville

Monsieur Berteloot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des grands projets, expose

Mesdames, Messieurs.

Par délibération du 25 juin 2007, le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la Ville à l'association pour le classement des vignobles des Côtes de Nuits et Beaune, des villes de Dijon et Beaune au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Messieurs Didier Martin, Yves Berteloot et Jean-Pierre Gillot ont été désignés, par délibération du Conseil Municipal du 19 mai 2008, pour représenter la Ville au conseil d'administration de cette association.

L'assemblée générale mixte de cette dernière, qui s'est tenue le 27 janvier 2009, a approuvé la modification des statuts de l'association, et notamment:

- sa nouvelle dénomination: « association pour l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO »;
- la modification de la composition de son conseil d'administration, la représentation de la Ville étant réduite à deux membres, au profit de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, non représentée auparavant au sein de l'association, et qui bénéficiera à l'avenir d'un siège d'administrateur.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des grands projets, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - prendre acte de la nouvelle dénomination de l'association pour le classement des vignobles des Côtes de Nuits et Beaune, des villes de Dijon et Beaune au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui devient "l'association pour l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO";

- 2 procéder à la désignation des deux représentants de la Ville au conseil d'administration de cette dernière ;
- 3 m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

pour : 45

non-participation au vote: 10

Ont été désignés pour représenter la Ville : MM. Yves

Berteloot et Jean-Pierre Gillot.

Pour Extrait Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

0 2 AVR. 2009



PUBLIÉ LE 08/04/09